

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À CONSERVER

Toute vie au sein de l'Association comporte des droits et des devoirs de la part des personnes qui y adhèrent. Pour un bon fonctionnement de l'Association, une bonne ambiance et le respect de tous, nous rappelons à nos licenciés qu'il convient d'observer les quelques règles suivantes :

- 1- Assiduité aux cours et respect des horaires
- 2- Respect des règles d'hygiène et de bon ordre
- 3- Manifester un « bon état d'esprit » au vestiaire et dans la salle
- 4- Respecter les locaux sportifs
- 5- Respect du Dress Code

1

I/ INSCRIPTIONS : documents téléchargeables sur le site : www.creersonbienetre.org

Pour toute inscription, l'adhérent doit obligatoirement fournir :

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Un questionnaire de santé ou un certificat médical de non contre-indication
- Le paiement des cotisations

L'Association se réserve le droit d'interdire l'accès aux cours aux personnes en défaut jusqu'à l'obtention de ces documents.

II/ SÉANCES D'ESSAI ET COTISATIONS :

Deux séances d'essai sont proposées pour les nouveaux adhérents afin de permettre à chacun de découvrir l'activité.

Au-delà de ces séances, l'adhésion et la cotisation sont considérées comme définitives et ne pourront donner lieu à remboursement en cas de changement d'avis ou d'inadaptation ressentie aux cours.

Aucun remboursement de cotisation ne pourra être effectué, y compris en cas d'absence, de maladie ou d'arrêt des activités en cours d'année.

La cotisation est composée de la Licence Fédérale (tarif en vigueur) et d'une cotisation annuelle (fixée par le Bureau) à l'Association. **Les cotisations doivent être réglées entièrement à l'inscription.**

III/ RESPONSABILITÉ :

La responsabilité de l'enseignant s'exerce uniquement pendant les heures de cours auquel l'adhérent est inscrit.

L'Association ne pourra être tenue responsable d'un accident avant ou après le cours.

Tous les membres de l'Association doivent veiller à préserver le bon état et la propreté des locaux, du mobilier et du matériel utilisés par l'Association. Toute dégradation du matériel sera à la charge de la personne ayant commis le préjudice.

IV/ TENUE et HYGIÈNE :

Les tenues des pratiquants doivent être de couleur noire, dans le but de véhiculer une image nette et exploitable pour la communication de l'Association, afin de promouvoir sa notoriété. Les tenues doivent être propres et entretenues.

Pour les cours en soirée (mercredi et jeudi 19 heures), **la tenue de Tai Chi est obligatoire** (noire).

Pour les cours en journée, un pantalon de sport non serré à la cheville, non moulant, mais souple (tels que les pantalons de sport Yoga bootcut et les joggings) est conseillé pour une meilleure circulation énergétique et amplitude des mouvements. La tenue de Tai Chi est autorisée.

Il est interdit de pratiquer en jean, pantalon serré, chemisier, pull, écharpe, bonnet, short, pantacourt,

Le port de bijoux est formellement interdit pendant les cours.

V/ MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (vente au sein de l'Association) :

Pour pratiquer les cours de Qi Gong, il sera nécessaire d'acheter le matériel suivant :

- Épée de Tai Chi
- Balle lestée d'1kg
- Bâton de 1m20

2

VI/ PERTE ET VOL :

L'Association décline toute responsabilité pour tout objet oublié, égaré ou dérobé à l'intérieur et à l'extérieur de la Salle de Sport du Collège Jean Racine – Rue Joseph Vernet – 30100 Alès ou d'autres lieux de pratique.

Il appartient à chaque adhérent de surveiller ses affaires et de ne rien oublier dans les vestiaires et/ou dans la salle / autres lieux.

VII/ RESPECT DES REGLES / DES PERSONNES / COMPORTEMENT DES ADHÉRENTS ET EXCLUSION :

Il est formellement interdit de fumer, de consommer ou d'introduire de l'alcool et/ou d'autres substances nocives et illicites dans l'enceinte de l'Association.

Les adhérents s'engagent à adopter une attitude respectueuse, bienveillante et discrète envers les autres participants. Tout comportement intrusif, inapproprié, portant atteinte à la vie privée, au bien-être du groupe ou créant un climat de malaise ou de tension pourra faire l'objet d'un rappel au règlement, voire d'une exclusion temporaire ou définitive décidée par le Bureau de l'Association. Aucun remboursement de cotisation ne pourra être exigé en cas d'exclusion.

VIII/ HORAIRES et ABSENCES :

Les cours sont dispensés toute l'année à l'exception des vacances scolaires et des jours fériés sauf modification émanant de l'Association.

Les cours commenceront et finiront aux heures prévues. L'enseignant pourra néanmoins et à titre exceptionnel supprimer un cours. Il sera reprogrammé.

Pour le bon déroulement des séances, il est souhaitable que les pratiquants respectent les horaires. Ils devront être prêts quelques minutes avant le début du cours.

Les pratiquants qui arriveront avec 15 minutes de retard pourront ne pas être acceptés en cours sauf dérogation avec accord de l'enseignant.

Merci de prévenir en cas d'absence au 06 04 50 22 90, par respect pour l'enseignant.

IX/ DROIT À L'IMAGE :

Des photographies et/ou des vidéos peuvent être prises par l'Association dans le cadre de ses activités et événements, à des fins de communications, de promotion ou d'illustration (site internet, réseaux sociaux, affiches,).

Sauf opposition écrite de votre part, vous autorisez l'Association Créer son Bien-Être/Sports pour Tous à utiliser et à diffuser ces images sur tout support et sans contrepartie.